CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E94115** **VALABLE JUSQU'AU** **07/04/2027**

ÉDITÉ LE 26/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/03/2009

Raison sociale : NICOLETTA PARIS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 27/03/2015

Capital : 200 000

9 AVENUE DU BOUTON D'OR
ZA DES PETITS CARREAUX
94370 SUCY-EN-BRIE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 2011b00556

Siret : 511 669 855 00021

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 2117379

Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA F40640R 1254000 / 002 122261/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMA SA F40640R 1254000 / 002 122261/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 01 46 82 36 04 **Fax :** 01 46 80 43 79

Portable :

Responsabilité légale :
NICOLETTA CHRISTOPHE GÉRANT / FERET CHRISTOPHE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.nicoletta.fr

E-mail : contact.paris@nicoletta.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 445 213 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	10	11/02/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/02/2026 10:12

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.